

Monsieur André Renaudin
Directeur Général
GIE AG2R

Paris le 13 janvier 2009

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réunion paritaire du 18 décembre, nos trois organisations syndicales vous présentent ci-dessous leurs revendications communes :

- ❖ Prime collective de 500€
- ❖ Répartition de la cotisation du régime frais de santé : 60% employeur et 40% salarié.
- ❖ Amélioration des garanties du régime frais de santé et prévoyance.
 - Prise en charge des actes, hors nomenclature, concernant l'acupuncture, la chiropractie, l'ostéopathie, à raison de 20€ par consultation, dans la limite de 4 consultations par an.
 - Augmentation du crédit annuel pour les lentilles refusées par la Sécurité Sociale (y compris les lentilles jetables), en fixant le forfait par bénéficiaire à 9,6% du PMSS.
 - Dentaire : prise en charge des implants (refusés par la Sécurité Sociale) dans la limite de 10% du PMSS par implant.
 - Versements de capitaux décès : traitement des salariés pacsés et des concubins comme les conjoints mariés.

- ❖ Augmentation de la tranche du PEE abondée à 100% à 750€
- ❖ Compensations horaires en cas de grève des transports.
- ❖ Amélioration de la prime de transport hors transport en commun
- ❖ Application du barème fiscal pour le remboursement des indemnités kilométriques

- ❖ Fixation d'un calendrier de négociations en vue de la conclusion d'un accord pour améliorer l'application de l'avenant 9 au sein du groupe AG2R.

- ❖ Convocation des commissions de suivi de l'accord RTT et de l'avenant 9.

Nous compléterons nos revendications salariales en séance, le 19 janvier, après avoir pris connaissance du résultat de la négociation AGIRC ARRCO.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour les délégués syndicaux nationaux CFDT, CGT et FO